N° 281. Jeudi 25 Novembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an	26 fl.	30 fl.
Six mois	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
1 à 5 lignes fl. 1.50 timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 24 Novembre.

L'île de Cuba.

Le journal américain le *Courier and Enquirer* de New-York, publie quelques articles dans lesquels on examine la question d'indépendance de l'île de Cuba, et ultérieurement celle de son annexion, conformément au vœu des insulaires eux-mêmes, à l'Union américaine. Cet article, qui semblerait être écrit par un habitant de cette île, a excité un vif intérêt aux Etats-Unis. Le correspondant du *Times* à New-York qui signe ses lettres le *Voyageur genévois*, mais qui est connu pour être un citoyen américain, n'a pas manqué d'appeler l'attention du public sur cet article, qui, dit-il, révèle un projet d'annexion semblable à celui du Texas aux Etats Unis.

L'*Union de Washington*, feuille semi-officielle du gouvernement américain, faisant allusion à la polémique que l'article de l'*Enquirer* a déjà suscitée entre quelques journaux whigs et démocrates, dit en substance qu'il est de la politique et dans l'intérêt des Etats-Unis, que l'état actuel des choses, en ce qui regarde l'île de Cuba, n'éprouve point de changement, mais que depuis longtemps l'Amérique a fait connaître l'intention de ne pas permettre que la souveraineté de cette île passe de l'Espagne à aucune autre puissance.

La crise en Angleterre.

La banque d'Angleterre sort peu à peu de la position dangereuse où l'avaient placée la crise monétaire et l'acte de 1844. Nous remarquons, par l'état officiel de sa situation au 13 novembre, que nous avons publiée hier, que sa réserve métallique augmente dans le département des émissions, et que la somme des billets et des espèces disponibles pour le service pratique des opérations de banque suit aussi une progression croissante.

Ainsi, d'un côté, elle augmente la garantie pour l'échange des billets, et de l'autre elle accroît les ressources destinées aux prêts et aux escomptes.

En comparant le relevé au 13 novembre avec celui de la semaine précédente, nous trouvons que le numéraire et les lingots, dans les deux départements, s'élevaient à 9,258,517 liv. st. C'est une augmentation de 528,916 liv. st. Il est probable que la semaine dernière aura encore apporté un accroissement de numéraire, car le paquebot de Russie, arrivé le 17, avait, dit-on, à bord, 400,000 liv. st. d'or pour la banque, et 150,000 pour le commerce.

D'un autre côté, la circulation a diminué : la somme des billets de poste, n'était plus que de 20,934,680 liv. st. au lieu de 21,318,128.

Les dépôts des établissements publics et du trésor ont encore augmenté de plus d'un million st. ; ils s'élevaient à 5,991,765.

Mais les dépôts particuliers décroissent : la diminution est de près de 500 mille liv. st. pour la semaine ; ils n'étaient plus que de 8,312,171 liv. st. Ce mouvement s'explique par l'élévation de l'intérêt (8 p. c.) à la banque ; tandis que ce taux excessif éloigne les emprunteurs de la banque, il se fait davantage d'escomptes en dehors de cet établissement, et les déposants retirent leurs fonds pour les employer utilement.

Aussi voyons-nous que les valeurs du portefeuille ont encore diminué ; celles autres que les effets publics ne formaient plus qu'une somme de 19,560,468 liv. st. ; c'est une nouvelle réduction de 359,447 liv. st.

Les *banknotes* à la disposition de la banque pour les opérations ordinaires montaient à 2,797,710 liv. st., et le numéraire à 410,145. Ce qui augmente les ressources pour le service courant de 874,746 liv. st.

De ce que la banque d'Angleterre n'a pas dépassé, pour l'émission de ses billets, les limites qui lui étaient prescrites par la loi, il n'est pas exact de conclure que la mesure ministérielle qui a suspendu l'acte de 1844 n'était pas nécessaire. Non-seulement cette mesure a produit un effet moral qui a sauvé la banque d'un grand danger, celui de suspendre ses paiements aux déposants, comme nous l'avons déjà démontré, mais encore elle a permis à la banque d'user, en faveur du commerce, de ressources auxquelles elle n'aurait pas touché si on ne lui avait pas rendu la liberté de ses mouvements. Pour s'en convaincre, il ne faut que comparer la somme de *banknotes* et d'espèces disponibles aux deux époques du 23 octobre, au moment où la mesure ministérielle a été prise, et au 30 octobre, huit jours après.

Au 23 octobre, cette somme comprenait 1,547,270 de billets, et 447,247 liv. d'espèces. Elle était jugée beaucoup trop faible en proportion des besoins que nécessitaient les demandes des déposants et du trésor. Il aurait donc fallu refuser tout secours au commerce, jeter sur la place une nouvelle cause d'alarme qui aurait rejailli nécessairement sur la banque.

N'étant plus au contraire retenue par les limites de l'acte de 1844, la banque n'a plus craint pour la diminution de ses billets et de son numéraire disponibles. Le 30 octobre, elle avait augmenté ses prêts au commerce, de près d'un million sterling ; aussi sa réserve n'était-elle plus que de 1,170,740 liv. st.

Si elle n'eût pas cru être libre des entraves de l'acte de 1844, elle n'aurait jamais osé accroître ses avances d'un million, pour rester avec une somme aussi minime en face des demandes des déposants.

Si nous insistons sur ces explications, c'est que plusieurs journaux qui ne comprennent pas le mécanisme des opérations de la banque, divisée en deux départements, persistent à croire que la suspension du bill de sir Robert Peel n'était pas utile, puisque les émissions se sont maintenues dans les bornes tracées par cet acte.

En fait, la banque n'a pas violé la lettre de la loi, mais il est évident qu'elle a agi comme si cette loi ne la retenait plus.

Si elle n'a pas été plus loin, il ne faut l'attribuer qu'au taux de 8 p. c. de l'escompte, qui a restreint les demandes des emprunteurs aux besoins urgents.

Aujourd'hui, si les prêts diminuent, si la circulation devient moindre, c'est l'élévation de l'escompte qui produit ce résultat. On n'emprunte pas à 8 p. c. pour les opérations ordinaires du commerce et de l'industrie, dans un pays où les fonds en 3 p. c. sont encore cotés à 84.

Cet état de choses n'est donc que provisoire, et sans doute le ministère et la banque n'attendent que l'ouverture des débats au parlement pour rentrer dans une situation normale.

La présente crise monétaire, qui malheureusement se prolonge au-delà de toute prévision, forme nécessairement le point culminant de la polémique de la presse anglaise. Il va sans dire que ses divers organes ne se trouvent point d'accord sur la gravité de la situation, ni sur les moyens les plus efficaces pour en sortir. Ainsi le *Times*, qui exerce une grande influence sur le public anglais, prétend que le meilleur remède à apporter au mal qui travaille le pays, serait de rayer le mot *crédit* du vocabulaire commercial. Une assertion aussi étrange et aussi diamétralement opposée aux idées reçues, n'a pu manquer d'être vivement combattue par divers autres journaux, qui soutiennent que la maxime du *Times*, de ne faire le commerce qu'au moyen d'argent comptant, est souverainement fausse ou plutôt impossible. Si cette doctrine, dit le *Daily-News*, avait prévalu, l'Angleterre d'à présent n'existerait pas. Le système des chances et des risques a été jusqu'ici l'ame du commerce anglais comme celui de l'extension de l'empire britannique. On dirait que le *Times* s'avise de recommander au gouvernement et à la nation de cesser d'être britanniques, de divorcer avec les habitudes et les maximes britanniques, et de prendre pour règle de conduite l'exemple de certains peuples qui sont devenus pauvres, faibles et ignorants, sans être plus moraux. Cet exemple est entr'autres fourni par l'Espagne et les Espagnols, peuple qui ne connaît l'usage du crédit que par l'abus qu'en a fait son gouvernement. Il y eut un temps où les Espagnols étaient un peuple industrieux, riche, manufacturier, commerçant et surtout libre. Par suite de leurs riches conquêtes dans le Nouveau-Monde, l'or est venu remplacer en Espagne tous les éléments de prospérité et de bien-être dont elle jouissait jusqu'alors. Avec l'or du Pérou et du Mexique, l'Espagne payait tous les produits étrangers, et cessa de produire chez elle tous les objets qui auraient pu servir à alimenter un système d'échange avantageux. Aussi l'Espagnol ne voulait pas de *crédit* et trouvait inutile de s'occuper d'industrie et de la culture du sol. Tout son commerce se faisait avec des dollars, et elle n'imaginait point qu'il y eût un autre élément de prospérité. Or, le négociant anglais a toujours agi en sens inverse. Il n'aime pas à amasser les espèces sonnantes, parce qu'elles constituent le capital le plus stérile. Ses efforts tendent au contraire à s'en débarrasser, à placer son argent, à l'employer à toutes sortes d'entreprises industrielles et commerciales, à en doubler et tripler la valeur numérique au moyen du *crédit* qu'il prend et qu'il fait aux autres. Aussi ce système a-t-il produit les plus heureux résultats, tels que la richesse nationale et privée, la fertilité du sol de l'Angleterre, ses innombrables usines et fabriques, sa puissante marine et, partant, son ascendant commercial et politique non contesté.

Les nouvelles de Suisse reçues hier soir et ce matin n'annoncent pas encore l'attaque de Lucerne par les troupes fédérales. Elles donnent de nouveaux détails sur les excès commis à Fribourg par les vainqueurs. Il est fâcheux de devoir ajouter qu'au premier moment les chefs semblent avoir plutôt encouragé que réprimé des violences qui ont parfois été jusqu'à l'assassinat. On croit que Lucerne est disposé à se défendre, mais on n'est pas sans inquiétude sur les intelligences que les fédéraux entretiennent avec la ville. Le général Dufour continue à être un objet d'accusation et de défiance pour les exagérés. Le jour où

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 25 NOVEMBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN. (1)

Seconde partie.

XII.

Cependant la mer devenait de plus en plus furieuse. Quelques personnes, qui avaient entendu dire qu'un navire allait entrer sans pilote, arrivèrent sur la jetée ; elles voulurent faire des questions aux marins, mais le bruit du vent et du galet roulé par la mer était devenu si formidable qu'il fallait crier bien haut et avec une voix sonore pour se faire entendre. Le navire avait *amené* presque toutes ses voiles, il ne gardait plus que ses huniers, que l'on perdait même de vue quand il descendait entre les lames, et avec lesquels il courait plus vite peut-être qu'il n'aurait voulu. Les marins accablèrent de malédictions le capitaine qui exposait ainsi la vie de ses hommes ; puis personne ne parla plus quand arriva l'instant solennel où le navire se trouva à la hauteur des jetées. Une foule de gens avaient suivi les premières personnes qui étaient venues près du phare. Les lames crevaient sur les assistants, qui étaient aussi mouillés que s'ils étaient tombés dans l'eau ; mais le spectacle était si imposant, l'anxiété si grande, que personne ne s'en apercevait. Tantôt le navire porté sur le sommet des lames était entraîné avec une rapidité effrayante, tantôt on le perdait de vue dans les abîmes qui se creusaient entre les vagues.

Le bâtiment cependant arrivait à la passe ; mais quel fut l'effroi des spectateurs quand un des marins dit : — Les voiles *flavoient* ; il ne gouverne plus ! En effet, le navire tourna à moitié, et une lame épouvantable le porta au-delà de la jetée du sud, sur un banc de sable et de pierre appelé le Pouiller, où il toucha avec un horrible bruit. Un cri d'effroi s'éleva parmi les spectateurs non marins. Le navire touchant le fond était en butte aux coups répétés de la mer. Il était roulé de côté et d'autre, et on entendait des craquements dans le pied des mâts. Les hommes de l'équipage essayèrent d'abord de la remettre à flot en le repoussant avec des gaffes ; mais la mer montait encore, et rien ne pouvait lui résister. Le beaupré fut démâté et tomba en plusieurs pièces. La mer balayait le pont du bâtiment, enlevant tout sur son passage. Les matelots se réfugièrent dans les mâts qui restaient et où des lames venaient encore les secouer et les ébranler. Il faisait presque nuit, et l'obscurité ajoutait à l'horreur de la situation. L'officier du port qui avait déja parlé aux marins revint les trouver et dit : — L'équipage du navire est perdu, si on ne va promptement à son secours. Ce qu'il eût été insensé tout à l'heure de tenter pour faire entrer un navire une marée plus tôt dans le port, ne peut-on le faire maintenant qu'il s'agit de sauver la vie des matelots ?

— Jamais un canot ne franchira les lames de la jetée.

— Ce serait se noyer de gaieté de cœur.

— Nous avons des femmes et des enfants, et nous devons encore demander quelques chances favorables avant de nous jeter dans un danger.

— Personne n'ira-t-il donc à leur secours ? dit un des assistants étrangers ; verra-t-on périr six hommes sous les yeux d'une population entière sans rien tenter pour les sauver ?

— Voici la mer qui commence à enlever les bordages du navire. Dans une heure, les hommes seront noyés.

Alors un jeune homme vêtu en ouvrier éleva la voix et dit : — Qu'on me donne une embarcation avec quatre hommes, et j'y vais.

— Bravo ! dit l'étranger qui avait déjà parlé ; je donne cent francs à chaque homme.

— Ce n'est pas pour de l'argent qu'on fait ces choses-là, dit l'ouvrier.

— Pardon, monsieur, vous avez raison, dit l'étranger ; je serai le second.

— Allons, mes amis, dit le jeune homme, faisons pour eux ce que d'autres feront peut-être pour nous dans huit jours. Comme il faut bien être noyé un jour, il vaut mieux que ce soit en essayant de sauver nos semblables. Qui vient avec moi ?

— Tant pis, j'y vais.

— Et moi aussi.

— Vite, une embarcation.

Les hommes qui se dévouaient coururent à la place des pilotes. Une partie de la foule les suivit, le reste demeura sur la jetée. Au moment de partir, on se trouva six ; il n'en fallait que cinq.

— Etes-vous marin ? demanda l'ouvrier à l'inconnu.

— Non, je ne puis que partager vos dangers.

— Alors restez à terre, vous nous gêneriez. En route, mes amis, et à la grace de Dieu !

L'ouvrier fit le signe de la croix, ses compagnons l'imitèrent, et ils descendirent dans un canot qui s'élevait et s'abaissait sur les vagues de telle façon que des marins seuls pouvaient l'atteindre et s'y tenir. Les compagnons de l'ouvrier se hâtèrent de mettre les avirons en place et de s'asseoir sur les bancs de rameurs ; il prit la barre du gouvernail. La partie de la foule qui avait abandonné la jetée pour assister à l'embarquement retourna sur la jetée pour suivre la pirogue aussi bien que le permettrait la nuit, alors presque tout-à-fait tombée. Les marins et les bourgeois échangeaient leurs impressions.

GROUPE DE MARINS. — L'homme qui est à la barre... est-ce un marin ?

— Je ne le connais pas.

— Moi je l'ai vu au pont travailler avec les terrassiers.

— Si ce n'est pas un marin et un fin marin, lui et les hommes qui l'accompagnent sont aussi bien perdus que s'ils étaient morts l'année dernière. La pirogue chavirera avant de sortir des jetées.

GROUPE DE BOURGEOIS. — Ah ! mon Dieu ! on ne voit plus le bateau... Il est englouti !

— Non, le voici qui remonte sur la lame... tout en haut...

— Ah ! les voilà qui redisparaissent.

GROUPE DE MARINS. — Le cap sur Dive... Bien... ça n'est pas mal *barré* (gouverné). Il est de l'état.

— La mer les repousse... Voilà trois fois qu'ils manquent à franchir la lame.

— Ça y est... En voilà un bout de fait ; mais la mer brise furieusement sur le Pouilles... Les voilà chavirés. Il n'y a pas d'eau. La pirogue est remise à flot et ils regrimpent dedans. Il n'y a personne de blessé ; *nagé* (ramé) et bien barré. Les voici qui approchent de la goëlette, mais il vont se briser dessus. Ah ! bien, très bien ! ils abordent contre la lame, le pilote s'est élancé à bord. C'est un chat, cet homme-là. Je ne vois plus guère rien.

— Je vois un mouvement dans les vergues du brick-goëlette, c'est sans doute les matelots qui descendent pour embarquer dans la pirogue.

— Vois-tu quelque chose ?

— Non, et toi ?

— La mer est noire comme un four. Tout ce que je sais, c'est que le vent fraîchit encore et qu'ils n'ont pas fait la moitié de la besogne, et encore quand la pirogue va être chargée... Pauvres gens !

— Ah bah ! ça sera notre tour demain. Ecoutons. Entendez-vous les avirons ?

— On n'entendrait pas Dieu tonner, avec ce vent et cette mer furieuse mais je vois comme une ombre.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Lucerne sera attaqué n'est pas encore annoncé, quoique le général Dufour n'en soit plus qu'à quelques lieues de distance.

Si nous en croyons quelques correspondances, il y aurait à Paris un agent de Lucerne qui se plaindrait amèrement de l'abandon dans lequel ont été laissés les sept cantons par le gouvernement français. Cet agent prétendrait que la France aurait dû intervenir sans retard entre les deux partis, et que c'est en vue de cette intervention que le *Sonderbund* a poussé sa résistance aussi loin. Nous ne pouvons ni confirmer ni démentir ces détails.

On a répandu le bruit, à la bourse de Paris, que le discours de la reine d'Angleterre contiendrait un paragraphe dans lequel il serait annoncé que les grandes puissances s'étaient mises d'accord pour ouvrir un congrès à Bâle, afin de terminer, par leur médiation, la lutte des cantons suisses.

Le *Courrier-Français* annonce qu'un courrier de cabinet est parti de Paris pour Bâle, avec des dépêches adressées au chargé d'affaires de France, qui s'y trouve en ce moment. On dit que M. Guizot approuve complétement la conduite M. de Bois-le-Comte et qu'il lui enjoint de cesser toute relation avec la Diète.

On écrit de Paris, 15 novembre, à la *Gazette universelle* d'Augsbourg :

« Ces jours derniers, M. Guizot a eu de fréquentes conférences avec les ambassadeurs d'Autriche et de la Grande-Bretagne ; elles avaient trait à la question suisse. On assure positivement dans les cercles bien informés qu'il existe des instructions du général des jésuites, lesquelles autorisent les membres de la société de Jésus à quitter la Suisse si, au moyen de leur départ, on peut obtenir des conditions de paix acceptables pour les cantons catholiques. »

L'*Emancipation* de Bruxelles, en annonçant la nomination de M. Van Mesritz aux fonctions de conseiller d'Etat, ajoute :

« Cette promotion, qui est une récompense méritée pour de » bons et loyaux services, fera plaisir aux nombreux amis que » M. Van Mesritz a conservés en Belgique. »

La *Gazette de Prusse* publie un ordre du cabinet du roi, daté du 19 et adressé aux autorités de la principauté de Neufchâtel. Le roi, dans cet ordre de cabinet, ratifie la déclaration de neutralité adoptée par le corps législatif de Neufchâtel, dans sa séance du 29 octobre, et maintient cette neutralité pour toute la durée de la guerre civile.

La première séance publique du conseil des délégués de Berlin a attiré de nombreux auditeurs ; elle a été ouverte avec quelque solennité. Les délégués et les membres de la régence étaient tous décorés des insignes de leurs fonctions ; les présidents de la province et de la police, ainsi que les ministres des finances et de la guerre et beaucoup d'autres hauts fonctionnaires, y assistaient également. Les débats n'ont porté que sur des questions locales et ont été suivis d'un grand dîner de 600 personnes.

Nous parlions, il y a quelques jours, des réclamations que les colons des Antilles anglaises adressaient au gouvernement afin d'exposer la situation critique dans laquelle ils se trouvaient placés; les colons de Maurice ont suivi cet exemple; ils ont formé une association à laquelle se sont réunis les négociants qui entretiennent avec cette île des relations suivies. Une pétition a été adressée au comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies; elle est conçue en termes passablement vifs : « Nous ne sommes » pas en état de résister à un système injuste, comme l'ont fait » les Américains durant le siècle dernier; mais il n'est pas plus » en notre pouvoir de nous soumettre, car la soumission a amené » pour nous une ruine complète. La seule ressource qui nous » reste, en cas de déni de justice, est d'abandonner la culture. »

Après avoir réclamé diverses mesures d'administration locale, les colons de Maurice demandent que les droits sur les sucres admis à la consommation anglaise soient remaniés, et qu'on y procède par voie de dégrèvement sur les produits des possessions anglaises.

De toutes les nouvelles que la malle de l'Inde nous a apportées, la plus importante, sans contredit, est celle du rétablissement de l'ancien maharaja sur le trône du Népaul. Voici en quels termes l'*Englishman* annonce cet événement imprévu, auquel nous hésitons presque à croire, tant il paraissait invraisemblable après la déroute du parti qui avait inutilement tenté une restauration.

« Le vieux rajah a été replacé sur le trône, grâce aux manœuvres incessantes de ses partisans qui ont fini par culbuter le premier ministre. Ram Bahadour est maintenant renfermé dans une cage à tigre, où il faut espérer qu'il trouvera tout le comfort désirable. Le jeune prince, qu'on avait ceint du diadème royal de son père, nie formellement d'avoir jamais eu la moindre connaissance du firman qui a causé la mort d'un aussi grand nombre de partisans du maharaja, et il prétend qu'on lui a surpris le sceau royal pour l'apposer à toutes les pièces émanées du ministère, sans que jamais il en ait su le contenu. Il paraît néanmoins qu'il n'y a pas eu autant de sang répandu qu'on l'avait dit d'abord ; le parti qui triomphe maintenant, n'avouant qu'environ cent cinquante morts et à peu près autant de blessés. »

L'*Espanol* donne les détails suivants sur la faillite de la Banque de l'Union : « La cause du malheur qui vient d'atteindre cet établissement est la malversation opérée dans ses fonds par l'un des associés-directeurs, M Juan Bagnères, lequel a été arrêté sur la demande de l'autre directeur de la banque, et Carlos Samson, première victime de la conduite de Bagnères. Durant un voyage qu'a fait M. Samson à Londres, l'année dernière, son associé, abusant de la confiance que l'on avait en lui, a distrait pour lui-même et pour d'autres personnes des sommes importantes, dont le déficit n'a pu être découvert que depuis peu, dans un établissement qui possédait le riche capital de 60 millions de réaux. M. Samson avait versé, a lui seul, à la banque, 40,000 liv. sterl. et plusieurs personnes de sa famille y auraient aussi placé des sommes considérables. Il est donc complétement erroné de dire, comme l'a fait hier un journal du soir, que l'autre directeur de la banque est en fuite. Ce directeur, qui est M. Samson, se trouve à Madrid, dans son domicile habituel, et il aide la justice à découvrir la fraude. Il paie de sa fortune et de son repos la malheureuse pensée de s'être associé un homme qui a si mal répondu à sa confiance. Quel que soit le résultat des investigations de la justice, l'honneur et la probité de M. Samson sont à l'abri même du soupçon; bien au contraire, la présence et les soins de cet homme estimable à tant de titres sont la plus grande garantie que possèdent aujourd'hui les actionnaires de la Banque de l'Union.

Nous avons donné, il y a quelques jours, d'après le journal officiel de Florence, le récit des déplorables événements qui ont eu lieu récemment à Fivizzano. Le duc de Modène vient de publier, de son côté, une relation de ces mêmes événements, dans laquelle naturellement les faits sont présentés sous un jour différent. Ce prince attribue en grande partie à l'anarchie que le gouvernement toscan aurait laissée s'établir à Fivizzano les malheureux événements qui sont arrivés. Quoi qu'il en soit, le duc de Modène n'a pu s'empêcher d'exprimer publiquement ses regrets à propos d'un acte de rigueur qui paraît loin d'être justifié.

Si l'on en croit l'*Alba*, un envoyé toscan serait parti le 13 pour Modène ; il porte au duc la sommission d'évacuer Fivizzano, sous la menace de l'entrée immédiate d'un corps de troupes.

El Faro de Madrid publie des nouvelles de Lisbonne qui vont jusqu'au 10 courant. La crise ministérielle n'avançait pas, attendu l'état où se trouve la reine en ce moment. Néanmoins, le 7, le bruit courait que l'on avait déjà formé un nouveau ministère. Cette nouvelle donna lieu dans la soirée à quelques démonstrations tumultueuses au théâtre de dona Maria. Cette nouvelle est cependant dénuée de fondement, et il est probable que la crise ne sera résolue que lorsque S. M. reprendra la direction des affaires publiques. Le 8, sont partis pour Londres, 2 directeurs de la banque de Portugal, MM. Manuel Cardero dos Santos et Juan Ferreira dos Santos da Silva, qui sont chargés d'affaires importantes relatives à cette banque. Le navire anglais le *Howe*, qui conduisait la reine douairière d'Angleterre Adelaïde, est arrivé à l'île de Madère, le 1er courant, et S. M. était descendue à terre ce même jour. Le duc de Palmella est aussi arrivé dans cette île.

Le *Conservateur* de Paris, combattant les doctrines et les prétentions de l'opposition, s'exprime ainsi :

« Faut-il, comme le voudrait l'opposition française, qu'un ministre se soumette et propose des changements à la constitution du pays uniquement en vue de satisfaire une minorité ? Jamais prétention plus [illegible] n'a été mise en avant. Le ministre qui agirait ainsi compromettrait [illegible] voir et fausserait la constitution de l'Etat. Il est vrai que les [illegible] les publicistes de l'opposition, se posant comme les vrais représentants [de] toute la nation, prétendent, à ce titre, que leur volonté doit prévaloir [sur] celle de la majorité, qui, selon eux, ne représente rien. C'est là une [illegible] que les minorités ont employée de tout temps pour se donner de l'im[portance] et se garantir à leurs propres yeux ; et plus les minorités sont [illegible] et faibles par elles-mêmes, plus elles ont besoin de cette fiction, plus [elles] mettent de persévérance et d'acharnement à en faire usage. Mais, com[me] disent les jurisconsultes, aucune fiction ne saurait prévaloir contre [la vé]rité ; or, la vérité, c'est que les électeurs qui ont nommé la minorité [sont] électeurs en vertu des mêmes droits, et ont le même caractère que [ceux] qui ont nommé la majorité ; en sorte qu'on ne peut dire que ceux-ci [repré]sentent moins bien l'intelligence, la vertu, le patriotisme du pays que [ceux-]là. Si donc les premiers ne sont que dix mille là où les seconds sont [illegible] mille, il est absolument impossible à un être raisonnable de con[cevoir] comment les uns seraient la nation, tandis que les autres ne seraient [illegible] nation, et comment les députés choisis par ceux-là se trouveraient les [re]présentants d'une majorité de la nation, tandis que les députés choisis [par] ceux-ci ne représenteraient qu'une minorité, ou ne représenteraient [per]sonne. — La saine théorie, en matière d'initiative gouvernementale [est] résumée dans ce mot de M. Guizot : « *On transige avec ses amis, [on ne] transige pas avec ses adversaires.* »

DU MOUVEMENT ET DE LA RÉSISTANCE EN POLITIQUE. (1)

Sous ce titre a paru dernièrement un petit livre très substantiel où les hautes questions de la politique sont traitées avec une supériorité [et] une largeur d'appréciation qui le placent au-dessus des publications [de] circonstance. C'est plutôt de la philosophie que de la politique, mais une [phi]losophie tellement claire et persuasive, d'un application si simple et [fa]cile, que tous les esprits droits, sans préventions, lui donneront leur as[sen]timent. Le livre de M. Ferrier est un précieux contrepoids à toutes les [doc]trines funestes qu'on voit depuis quelque temps entre les mains du p[euple] dans des éditions à bas prix. Les vérités qu'il avance sont pratiques, [in]testées, et ce qui doit surtout en faire le succès, c'est qu'elles sont p[our le] moins aussi avancées que les théories révolutionnaires qu'elles combattent. Ce que dit M. Ferrier de la réforme électorale en France, est un [excel]lent résumé de la dernière discussion à la chambre des députés.

Une forme large et hardie, une grande franchise de style rendent [atta]chante la lecture de ce petit ouvrage, qui est destiné à devenir le [caté]chisme des conservateurs. C'est ainsi que l'a apprécié un homme [illegible] dont l'opinion fait autorité parmi les hommes sages de toute l'Europe.

Parlement anglais.

AFFAIRES DE LA SESSION.

Sous ce titre, l'*Economist* publie un article dans lequel [se] trouvent résumées les principales questions qui occuperont [le] parlement dans la session qui vient de s'ouvrir. Voici cet [ar]ticle :

L'intérêt très-faible qu'a excité dans le public la réunion du parlement n'est probablement pas un indice véritable de la nature importante [des dis]cussions qui vont avoir lieu. Le bill d'indemnité qui semble avoir été le [prin]cipal objet de la convocation sera une des premières affaires qui appel[leront] l'attention. Bien que la banque n'en ait pas besoin puisqu'elle n'a [pas fait] usage de la faculté qui lui a été accordée, ce bill sera nécessaire pour ab[sou]dre les ministres d'avoir pris une mesure qui leur était interdite par [illegible] Deux fois le parlement a été saisi d'une proposition ayant pour effet de d[onner] au conseil privé le pouvoir de permettre à la banque d'étendre ses [illegible] en cas d'urgence, et deux fois le parlement a repoussé cette proposition [illegible] les ministres se sont crus obligés de prendre ce pouvoir; ils doivent [illegible] demander au parlement de sanctionner cette mesure, et il n'est pas dou[teux] que le parlement n'y consente.

Cette question ne peut être mise sur le tapis sans mettre également en [dis]cussion et la question de l'administration de la banque et la loi de 184[4] [dont] l'autorité a été évidemment affaiblie par ce fait que les ministres ont cru de [leur] devoir d'en suspendre pour un temps l'exécution. Et ces deux points im[por]tants ne peuvent être réglés, avec toutes leurs ramifications concernant [le] système monétaire et le système des banques, sans une investigation s[olen]nelle. Aussi nous pouvons être assuré que les deux chambres nommeront [des] comités pour faire une enquête sur les deux objets ; jusque là toute discussion serait oiseuse et stérile et l'on devra attendre les rapports de ces comités [pour] s'y livrer avec fruit.

Après le bill d'indemnité pour le ministère et l'examen du système [moné]taire et du système des banques, l'état de l'Irlande devra nécessairement appeler l'attention du parlement. Pour remédier à la situation de ce [malheu]reux pays qui devient plus triste de jour en jour, pour arrêter ce système [de] meurtres et d'assassinats qui se propage et se développe avec une effrayante rapidité, on adoptera sans doute des mesures sévères; de quelle nature [illegible]

(1) *Un vol. 18°, 2e édition, chez les héritiers Doorman*, Lange [illegible] *à La Haye.*

— C'est, ma foi, la pirogue. Elle est dans les brisants, ils ont abandonné la goëlette... Je ne la vois plus... Ah ! je l'ai revue sur le sommet d'une lame...

A ce moment, en effet, la pirogue passait entre les jetées et entrait dans l'avant-port. — Ils sont sauvés ! — Des hurras et des applaudissements dominèrent un instant le bruit du vent et de la mer.

On courut aider le pilote inconnu et ses quatre compagnons à tirer de la pirogue les hommes qu'ils venaient de sauver et qui étaient plus d'à-moitié morts. Puis on embrassa les courageux marins, moins l'ouvrier, qui s'était perdu dans la foule aussitôt que le canot avait touché l'escalier. On l'appela, on le chercha ; mais il était tard, chacun rentra chez soi. Le capitaine du navire échoué pria les quatre marins qui s'étaient dévoués pour ses hommes et pour lui d'assister à une messe qu'il ferait dire le lendemain, en exécution d'un vœu qu'ils avaient fait quand ils n'espéraient plus de secours des hommes. L'étranger qui avait voulu partir avec les marins, et qui s'appelait le comte de Sievenn, demanda la permission d'assister à la cérémonie et d'offrir un déjeûner à l'équipage sauvé et à ses libérateurs. Il se mit ensuite à la recherche du jeune et hardi pilote pendant toute la soirée. Le lendemain, comme il se dirigeait vers l'hôtel qu'habitaient les marins de la goëlette, il passa près du Pont Rouge, et, s'approchant d'un groupe d'ouvriers qui attendaient qu'un entrepreneur ou un bourgeois vînt leur offrir de l'ouvrage, il s'écria tout à coup : — C'est lui, c'est bien lui ! et, secouant la main du jeune homme, il l'embrassa et lui dit : — Il faut que vous veniez. Les marins que vous avez sauvés hier ont fait un vœu, et il faut que vous y soyez. Ensuite vous me ferez, comme eux et vos quatre compagnons d'hier, l'honneur de déjeûner avec moi. — Après quelques hésitations, l'ouvrier se laissa entraîner. Le capitaine l'embrassa et voulut absolument lui donner sa montre. — Ce n'est pas une récompense, ajouta-t-il, c'est un souvenir d'amitié.

Bientôt arriva l'heure fixée pour la cérémonie du vœu. Tous les marins de l'équipage, le capitaine en tête, se mirent en route pour l'église. Ils avaient la tête et les pieds nus, et marchaient dans un profond recueillement que partageait, malgré elle, la foule accourue pour les voir, mais respectueusement entr'ouverte pour leur livrer passage. Le clergé les attendait à la porte de l'église, et la touchante et majestueuse cérémonie commença.

Le déjeûner offert par le comte de Sievenn fut splendide. L'ouvrier et ses quatre compagnons eurent les places d'honneur. Le cidre ne parut à table que pour la forme et l'honneur de la Normandie ; mais sur un signe de l'étranger, les garçons de l'hôtel ne tardèrent pas à l'enlever, et le remplacèrent par de bon vin. Comme on commençait à chanter, on vit paraître subitement deux gendarmes dans la salle. — Que personne ne bouge, dit le brigadier ; au nom de la loi, lequel de vous s'appelle Onésime Alain ?

L'ouvrier, qui avait d'abord pâli, reprit du calme aussitôt et dit : — C'est moi... Que me voulez-vous ?

— Etes-vous Onésime Alain de Dive ?

— Je m'appelle Onésime Alain, et je suis né à Dive.

— Vous allez nous suivre.

Tous les convives se récrièrent : — Mais c'est un honnête homme ! c'est lui qui nous a sauvé la vie à tous. Nous ne le laisserons pas emmener.

Et ils se jetèrent entre Onésime et les gendarmes. Le comte de Sievenn leur donna des explications ; mais ceux-ci exhibèrent leur mandat d'amener contre Onésime Alain de Dive, profession de... marin, *déserteur*.

Onésime pria ses convives de ne mettre aucun obstacle à la mission des gendarmes. Le comte de Sievenn lui dit : Après ce que je vous ai vu faire cette nuit, je suis votre ami. Je suis fâché qu'il vous arrive malheur, mais je ne laisserai pas échapper une occasion qui se présente si vite de vous montrer mon dévouement. Qu'avez-vous fait ?

— J'ai reçu une feuille de route pour Cherbourg. Des amis et des parents avaient alors de moi un besoin indispensable ; je me suis caché et je ne suis pas parti. J'attendais ici une lettre pour aller moi-même me faire juger à Cherbourg. Il aurait mieux valu que je me fusse livré, comme c'était mon intention ; j'aurais sans doute trouvé de l'indulgence dans mes juges.

— Je ne vous quitterai pas, dit le comte, je me charge de votre avocat, et je parlerai moi-même à vos juges. Si vous êtes condamné, je suis sûr que j'obtiendrai votre grace du roi.

Le capitaine du brick naufragé avait quelques jours à lui ; les compagnies d'assurance faisaient faire l'expertise du sinistre éprouvé par son bâtiment. Il voulut témoigner à Onésime sa reconnaissance pour le service qu'il lui avait rendu en allant à Cherbourg avec le comte de Sievenn, qui, avant de quitter le Hâvre, avait écrit au ministre de la marine.

Aussitôt arrivé à Cherbourg, Onésime fut conduit à la prison par les mêmes gendarmes qui l'avaient arrêté au Hâvre ; mais le comte ne tarda pas à recevoir la réponse du ministre. Onésime, au bout de quinze jours de captivité, fut jugé et acquitté. Le président du conseil de guerre venait de prononcer la formule ordinaire : Le tribunal ordonne que le prévenu sera immédiatement élargi, s'il n'est détenu pour autre cause, et mis à la disposition du ministre de la marine pour faire son service. Le comte, qui avait en poche une lettre du ministre annonçant qu'Onésime Alain retournerait dans ses foyers et serait appelé ultérieurement, [avait] serré la main au pêcheur. Les gendarmes entre lesquels était placé Onésime s'étaient écartés pour le laisser sortir, lorsque le procureur du roi, [en]trant dans la salle d'audience, fit signe aux gendarmes de retenir leur [pri]sonnier, et, lisant un papier qu'il avait à la main, il dit : « Attendu que [le] nommé Onésime Alain de Dive est prévenu du crime d'assassinat [et de] vol sur la personne d'Eloi Alain de Dive, requérons qu'il soit réintégré [en] prison et tenu à la disposition du ministère public. »

Toute l'assistance fut frappée d'étonnement et d'horreur. Le comte [de] Sievenn et le capitaine s'éloignèrent instinctivement d'Onésime. [Celui-ci] fut d'abord comme étourdi ; puis il s'écria : Mais c'est un rêve... [illegible] la mort de mon cousin Eloi... Mon cousin Eloi est donc mort ? [illegible] assassin !...

— Gendarmes, dit froidement le procureur du roi, le prévenu [communi]quera avec le juge d'instruction ; emmenez-le.

Les gendarmes saisirent Onésime par les bras, mais lui, [illegible] d'une secousse, s'écria d'une voix forte : — Attendez. Avant [illegible] je veux dire à haute voix à mes amis que je suis en ce moment victime [d'une] fatale erreur ou d'une atroce calomnie, et que je ne suis pas un [illegible]

Les gendarmes l'avaient déjà repris par les bras. Cette fois [illegible] sans résistance ; mais, au lieu d'être reconduit dans la prison [illegible] quittée le matin, il fut enfermé dans un cachot, après qu'on l'eut [fouillé] scrupuleusement et qu'on lui eut enlevé tout ce qu'il pouvait [illegible]

En vain Onésime cherchait à s'expliquer comment Eloi pa[illegible] mort, et comment lui, Onésime, était accusé de l'avoir tué. [illegible] tre, il se disait : Allons, c'est un rêve, je vais bientôt m'éveiller [illegible] non, ajoutait-il, je ne dors pas... C'est une erreur... On découvrira [illegible] s'est trompé... Oui, mais quelquefois on a condamné des innocents [illegible] Puis il se disait encore : Qu'est-ce donc que cet oubli que j'ai [illegible] quand je prenais l'argent pour M. Malais ?... N'est-ce pas [illegible] voyant qu'on lui avait pris une partie de son argent [illegible] poir, et alors ne suis-je pas, en effet, son assassin [illegible] elle pas que j'ai envoyé une somme assez forte à Pâ[illegible] longtemps que j'étais dans le pays, que je me cachais ? [illegible] vu chez le meunier ? Je suis perdu !

Il demanda du papier pour écrire au comte de Sievenn [illegible] toute la vérité ; mais on lui répondit que, jusqu'à nouvel ordre, [il était au] secret et ne pourrait communiquer avec personne.

(La suite à demain.)

...t ce que nous ne sommes pas en état de dire à l'avance, mais ... sûr que tous les membres du parlement reconnaîtront la nécessité de réprimer sévèrement les crimes et de maintenir l'autorité de la loi ce ... pu faire jusqu'ici et les sacrifices que l'Angleterre s'est imposés et ...tration paternelle du lord-lieutenant. Il est même probable que la ... serait disposée à réclamer des mesures plus rigoureuses plutôt que ...er que celles que proposera le ministère le sont trop. Nous serions ...és que surpris d'un pareil résultat, car nous avons toujours pensé que ... soi-disant paternel ne provoquerait ni reconnaissance ni améliora... produirait au contraire la nécessité de pourvoir à la substance du peu... mais et de le faire rentrer dans le devoir, quoi qu'il en pût coûter de ... et de terreur. Les sacrifices ont été sans fruit, c'est maintenant au ... la terreur.

...ant parlé de la nécessité de faciliter la suspension des travaux des ... de fer, qu'il n'est pas douteux que le parlement ne soit appelé à pren... ...que mesure dans ce sens; il devra modifier ou révoquer l'obligation ... aux compagnies autorisées, d'achever leurs lignes dans un délai ...

...olonies des Indes-Occidentales et nos autres colonies à sucre qui ont ...ndre depuis quelque temps de si bruyantes plaintes, trouveront sans ... nombreux avocats dans le parlement; et les ministres seront dis... croyons-nous, à faciliter leurs vues autant que possible en adoptant ...mmandant des mesures propres à faciliter l'émigration de l'Afrique ...urnir aux colons un nombre suffisant de travailleurs. Tout projet de ...re amènera probablement la discussion sur la traite, et il n'est pas ...emblable qu'aujourd'hui que l'expérience a démontré la vaine futilité ...normes et continuels sacrifices; on arrive à reconnaître ce résultat et à ... des mesures pour mettre un terme aux efforts, aux sacrifices ruineux ...mes et en argent que nous ferons inutilement tous les ans pour abolir ...minable trafic. Quels que soient la tournure que prendra la discussion ...ultat auquel elle peut conduire, nous avons la certitude que le projet ...ir à nos colonies à sucre un nombre suffisant de travailleurs libres ... la côte d'Afrique, lorsqu'il sera discuté dans le parlement, entraînera ...rement une enquête sur les effets physiques et moraux qu'ont pro... ...s mesures que nous avons prises pour mettre un terme à la traite.

...Orient nous sommes encore menacés par l'approche d'un fléau terrible. ...jour les progrès de l'épidémie sont annoncés par les journaux. Ces ... donnent une importance alarmante à la réforme sanitaire, et nous ... la confiance que quelque obstacle que puissent leur opposer de vieux ...s des corporations routinières et des intérêts puissants, les ministres ...ous leurs efforts pour faire triompher cette réforme. C'est un sujet très ...e, car il renferme toute une révolution dans les usages et les habitudes ...uple, et les moyens d'arriver à la réalisation par un acte du parlement ... point encore été nettement indiqués. Mais le parlement sera invité à ... ce qu'il peut faire.

...ivers objets et notre intervention dans les affaires intérieures de plu... pays étrangers, intervention dont nous ne voyons pas bien les avantages ...urraient en résulter pour nous, n'amèneront pas de réduction dans nos ...ses nationales, tandis que nos embarras commerciaux et la cessation ... grand nombre des travaux annoncent une nouvelle diminution dans nos ...us. Les effets de l'emprunt de l'année dernière et la nécessité d'amortir ...e nationale en temps de paix, plutôt que de l'augmenter, nous font pré... qu'il faudra avoir recours à de nouveaux impôts ou augmenter ceux qui ... établis. La taxe de la propriété qui se perçoit aisément et économique... sera portée, croyons-nous, à 5 p. c.; mais le mode de répartition ... d'importantes modifications; il faudra l'établir d'après une échelle gra... pour rendre cette répartition plus équitable. Quoi qu'il en soit, qu'on ...e ou non cette taxe, nous n'espérons pas que son augmentation soit ac...lie avec plaisir, et les ministres doivent se préparer à trouver sur ce ... une vive opposition et à voir les protectionnistes reproduire quelques... de leurs opinions et quelques-uns de leurs projets favoris.

...s sont les principales questions que les ministres recommanderont ... toute probabilité à l'attention du parlement. Il est difficile de dire à ... quels autres sujets pourront être introduits dans une chambre des ...munes nouvellement élue, dans laquelle on compte une foule de membres ...veaux, la plupart encore inconnus. Mais en tout cas il faudra beaucoup ...eté, de tact et de modération pour mener à bien les discussions de ... assemblée.

Affaires de Belgique.

(Correspondance particulière du *Journal de La Haye*.)

Bruxelles, le 23 novembre.

La chambre des représentants s'est réunie aujourd'hui à 2 heures et demie pour s'occuper d'affaires d'un intérêt secondaire, telles que pétitions et naturalisations. Il n'est pas probable qu'elle aborde avant la semaine prochaine, aucun objet important. La loi sur les nouveaux droits de succession sera une des premières mesures mises en discussion. Ce projet paraît devoir rencontrer une assez vive opposition et l'on doute même qu'il soit adopté. Le rejet de cette loi serait d'un assez mauvais augure pour le début de la campagne financière du cabinet.

On ne parle aujourd'hui à Bruxelles, que de l'affaire Evenepoel et de l'arrestation des deux individus qui auraient commis le triple assassinat du 2 septembre dernier. Les aveux de ces prévenus ne laissent plus aucun doute sur leur culpabilité. La nouvelle de leur arrestation a produit dans le public une immense sensation. On a aujourd'hui la certitude que ce crime qui a répandu ici l'horreur et l'épouvante, ne demeurera pas impuni.

Voici des détails authentiques sur l'arrestation des auteurs de cet assassinat:

...des auteurs du crime commis le 2 septembre dans la maison de Mlle. Evenepoel est en aveu. C'est après un interrogatoire de huit heures que ... a révélé à la justice toutes les circonstances de cet horrible crime. Conduit mardi à Bruges, il y a reproduit les objets volés qu'il ... encore conservés, cinq ouvrages de montres, trois cuillères à café, ... petites bourses en perles, une paire de boucles d'oreilles, une broche ... une bague en diamant. Ces objets se trouvaient cachés de manière qu'il ... été impossible de les découvrir sans démolir la maison.

Les premiers indices ont été fournis par un détenu des Petits-Carmes, qui avait entendu que deux individus, dont l'un a été désigné par lui, avaient ... dans le courant du mois d'août dernier, des propos de nature à faire ... qu'ils avaient formé le projet de commettre un assassinat. C'est ... renseignement, et à la suite de quelques rapprochements que la justice est ... venue à arrêter ses soupçons sur le second individu qui n'avait pu être ...gé.

Le parquet, en même temps qu'il opérait mardi dernier à Bruxelles, ... dépêcha un de ses officiers à Bruges, pour informer le parquet de cette ville et procéder avec lui. C'est ainsi que le même jour les deux ... se trouvèrent arrêtés. Dans la première visite domiciliaire qui fut faite à Bruges, cinq verres de montres furent découverts, non dans les ... comme l'a dit un journal, mais dans une commode. Apportés à ... ces cinq verres furent immédiatement reconnus comme étant ... qui avaient été volés.

Ce n'est pas dans un appartement à l'étage, mais au rez-de-chaussée ... servantes ont été assassinées. L'une d'elles a été frappée sous le vestibule, à l'entrée de la maison; l'autre dans la laverie, à côté de la cuisine.

Après leur crime, les prévenus ont enfoui les objets volés dans un monceau de sable entre la porte de Hal et la porte Louise.

Le marteau qui a servi à assommer les victimes est entre les mains de la justice qui connaît aussi le lieu où se trouve le poignard qui a servi à achever la demoiselle Evenepoel et ses servantes. Un ciseau de menuisier au moyen duquel l'effraction des meubles a été pratiquée est aussi saisi. Il avait été aiguisé de manière à remplacer le poignard, si celui-ci avait manqué.

Le parquet a déployé une louable activité pour arriver à la découverte des auteurs de cet horrible assassinat. Depuis quelque temps, on aurait pu supposer que ce crime était oublié et que l'on ne songeait plus à en arrêter les auteurs; mais la justice veillait, et la prudence avec laquelle elle continuait ses investigations, en contribuant à rassurer les coupables, n'a sans doute pas été étrangère au résultat que l'on vient d'obtenir.

Nouvelles de Suisse.

Le général Maillardoz, commandant en chef des troupes de Fribourg, et les principaux officiers de son état-major, se sont réfugiés isolément à Neuchâtel et ne sont pas allés, comme on avait pu le croire un moment, renforcer, à la tête d'une partie de leurs troupes, les moyens de défense de Lucerne.

On lit dans une lettre de Neuchâtel du 19:

« Les troupes d'Uri ont rendu la route du Saint-Gothard inaccessible à l'artillerie ennemie.

» Lucerne ne sera guère attaqué que dans quelques jours.

» Il se fait ici un fréquent échange de notes diplomatiques. Un courrier de M. Bois-le-Comte est arrivé aujourd'hui à l'ambassade de Prusse. Rien de positif n'a transpiré sur les dépêches dont il était porteur; on assure seulement qu'il s'agit d'un congrès de cinq grandes puissances pour régler pacifiquement les affaires de Suisse. »

Le colonel Rilliet, commandant la 1re division, qui occupe Fribourg, a adressé, le 16, à ses troupes la proclamation suivante:

« Quartier-général de Fribourg.

» Soldats de la 1re division,

» Des désordres graves ont été commis hier; la malveillance les a exagérés; mais il n'est malheureusement que trop vrai que les ordres de la diète, ceux du général et les miens n'ont pas été respectés. Soldats de la 1re division, lorsqu'il s'est agi de rétablir l'ordre troublé, je vous ai trouvés prêts à me seconder; vous avez compris que l'honneur de l'armée, c'est l'honneur national; que tout ce qui y porte atteinte retombe sur l'armée et sur ses chefs.

» Vous avez compris que ce n'est pas en blessant profondément les sentiments et les convictions d'un peuple brave et généreux qu'on cicatrise ses plaies, que nous, ses amis et ses confédérés, avons tant à cœur de guérir.

» Soldats de la première division, tant que vous n'écouterez que votre propre cœur, vous resterez purs de ces souillures; ainsi, fermez l'oreille à ces amis trompeurs qui, pour satisfaire leurs passions, ne craignent pas de compromettre l'armée en en faisant l'instrument de leurs rancunes personnelles; ne les écoutez pas, et lorsqu'il oseront vous proposer une mauvaise action, arrachez-leur ce brassard fédéral qu'ils ne sont pas dignes de porter.

» Arrêtez et conduisez à l'état-major de la place ou à la garde des cantonnements tout individu non militaire qui vous désignerait des propriétés ou des personnes à attaquer. Justice en sera faite.

» Rendez de la confiance au peuple de Fribourg; ne justifiez pas les accusations dont vous avez été l'objet.

» Fribourg est sous la sauvegarde de la confédération et de l'armée. Je déclare, en vertu des pouvoirs dont je suis revêtu, que le temps de l'indulgence est passé; et que toute personne appartenant à l'armée qui s'écartera en quoi que ce soit de ses devoirs, sera punie avec toute la rigueur des lois.

» Je rends les chefs de corps responsables des faits qui concernent les militaires sous leurs ordres, et je mettrai à l'ordre de la division les noms de tous les coupables.

» Le colonel fédéral, commandant la 1re division de l'armée et les troupes d'occupation du canton de Fribourg,

» LOUIS RILLIET. »

On écrit de la frontière Bernoise, le 18 novembre, au *Journal des Débats*:

« S'il faut en croire des rapports dignes de foi, il ne paraît pas que les choses se passent tranquillement dans le canton de Fribourg. Les troupes d'occupation y sont employées, depuis le premier jour, à donner la chasse à des bandes de campagnards armés qui se dispersent à l'approche de l'ennemi, puis se reforment dès qu'il s'est éloigné, et le harcellent avec opiniâtreté partout où il ne se présente pas en force. On continue à amener à Fribourg des prisonniers de guerre, preuve évidente que la guerre n'est pas finie et que le parti de la résistance n'a point encore dit son dernier mot. La ville de Fribourg a été mise en état de siége; donc on redoute des soulèvements. Des colonnes mobiles parcourent les districts à l'est de la Sarine, avec l'ordre de mettre à exécution militaire les localités récalcitrantes. Les prêtres soupçonnés d'avoir conseillé la résistance sont traqués et emmenés garrottés au quartier général. On sait comment ont été traités ceux qui ont été trouvés officiant près du champ de bataille. Les membres conservateurs du gouvernement déchu auraient très probablement eu le même sort, s'ils n'avaient eu la précaution de prendre la fuite avant que leur chef-lieu fût occupé par les troupes de la Diète.

» Nous sommes ici à peu près privés de renseignements dignes de foi sur ce qui se passe de l'autre côté de la ligne de blocus qui enveloppe Lucerne et le reste de la Suisse centrale. Le peu de nouvelles qui nous parviennent de ces cantons sont fort loin de nous montrer leurs populations et leurs troupes comme découragées. Les subsistances y manquent. A cette circonstance fâcheuse près, tout y est dans le même état matériel et moral qu'avant le blocus. On a plutôt à réprimer qu'à surexciter l'ardeur des troupes, particulièrement celle du landsturm, qui rend de très grands services à l'armée, mais dont il y aurait tout à craindre pour le pays même si une soumission trop prompte et trop facilement achetée par l'ennemi lui faisait croire à une trahison. On n'a pas encore oublié comment jadis les troupes des petits cantons, forcées de se replier devant l'armée française déjà arrivée sous les murs de Lucerne, traitèrent cette ville en se retirant.

» La ville de Lucerne continuait ses préparatifs de défense. L'ennemi, si la trahison ne lui ouvre les portes dès qu'il se présentera devant la place, ne pourra songer à l'occuper qu'après avoir délogé les défenseurs des deux fortes positions qui commandent Lucerne. Les batteries établies sur la petite montagne du Gütsch, d'où l'on plonge sur la ville au couchant, suffiraient pour tenir les assaillants en échec pendant plusieurs heures. »

Nous complétons le récit des excès commis à Fribourg par les radicaux:

« Le musée du lycée et le cabinet de physique, appartenant l'un et l'autre à l'Etat, ont été pillés, et les objets précieux qu'ils renfermaient ont été vendus par les pillards à des marchands de la ville. Des soldats ivres envahissaient les églises, et, affublés des habits sacerdotaux, ils dansaient et chantaient *la Marseillaise*. Toutes les profanations imaginables ont été commises; tous les objets de quelque prix ont été volés. Un prêtre, nommé Duc ou Luduc, a été massacré et *coupé en morceaux*, près du grand pont. Un gendarme était resté seul auprès de l'hôtel du gouvernement, il était paisible à son poste; un forcené s'approche, et lui plonge sa baïonnette dans la gorge.

» Un fonctionnaire public, témoin de ce meurtre, s'adresse à un officier qui était à la tête de sa compagnie, pour lui demander protection; celui-ci lui rit au nez et le traite d'aristocrate. M. Von der Veid, chancelier, dont on pillait la maison, va porter plainte au colonel Rilliet, qui lui répond: « Vous l'avez bien mérité. » Voilà de quelle manière les radicaux entendent et pratiquent le respect des capitulations. Un parti qui se comporte de la sorte ne se met-il pas au ban des sociétés civilisées? »

» Au surplus, voici l'opinion qu'un de ses organes, le *Selauwher-Anzeiger*, émettait sur cette capitulation: Où donc Dufour a-t-il pris le droit de conclure une capitulation avec des traîtres? N'est-ce pas une honte pour une nation de capituler avec des traîtres... Non! pas de demi-mesures! Le moment est venu d'écraser la tête du serpent. Que la diète s'élève à la hauteur des circonstances! A notre avis, Dufour a outrepassé les limites de sa compétence, et il doit lui en être demandé compte. » Ce langage est instructif, et en dit plus que de longs commentaires sur l'esprit qui domine aujourd'hui en Suisse. Un conservateur de Zurich, un citoyen éminent, ancien président du grand-conseil, M. Bluntschly, a été déféré aux tribunaux pour un article modéré publié dans la *Gazette fédérale*; la terreur étouffe toutes les voix indépendantes. Mais les démagogues les plus fougueux ont liberté de tout dire, même de conseiller la violation d'une capitulation et de demander la mise en jugement du général qui l'a signée. »

Le conflit turco-grec.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de l'Orient jusqu'à la date du 6 novembre. Le conflit turco-grec n'était pas encore aplani. On sait que le cabinet d'Athènes avait adressé aux cinq grandes puissances un long mémoire principalement destiné à justifier la conduite de la Grèce, et à prouver que dans tout le cours des négociations relatives à l'affaire Mussurus, elle a été à l'abri du reproche de mauvaise foi. Le point important était d'établir que la Grèce, après avoir invoqué la médiation de l'Autriche, après avoir pris l'engagement formel de faire tout ce que cette puissance lui conseillerait, n'a manqué en rien à cette promesse, et a suivi exactement la ligne de conduite tracée par le cabinet de Vienne.

Nous comprenons parfaitement, dit à ce sujet le *Journal de Constantinople*, que la Grèce ait voulu repousser l'accusation de mauvaise foi, accusation qui n'est pas moins flétrissante pour les gouvernements que pour les particuliers.

Nous n'avons pas sous les yeux le Mémoire de M. Glarakis, et nous attendrons, pour le discuter, qu'il soit tombé dans le domaine de la publicité. La Porte, d'ailleurs, se propose, dit-on, d'y répondre, et il ne lui sera pas difficile d'établir que la ligne de conduite qu'elle a suivie dans cette affaire, notamment depuis le moment où le cabinet autrichien est intervenu, à la demande de la Grèce, pour régler le différend, a eu l'approbation complète de la cour d'Autriche. Ce point, très-important pour la Grèce, ne l'est pas au même degré pour la Porte. La Grèce s'était liée vis-à-vis de l'Autriche par un engagement positif, tandis que la Porte, tout en témoignant de sa déférence pour le cabinet dont la partie adverse invoquait la médiation, avait conservé sa liberté d'action; et si la Grèce parvenait à prouver, ce qui nous semble difficile, qu'elle a fait exactement ce que lui a demandé l'Autriche, si elle prouvait même ce que tout le monde sait être faux, que la Porte a eu en dernier lieu des exigences qui n'ont pas obtenu l'approbation du cabinet de Vienne, elle se justifierait, il est vrai, du reproche de mauvaise foi, mais le Divan n'en aurait pas moins agi dans la limite de ses droits, en réclamant l'exécution d'une clause formulée dans son ultimatum, savoir une satisfaction personnelle pour M. Mussurus.

M. Glarakis termine son Mémoire en déclarant que la Grèce s'en remet à la décision de l'Europe, qu'elle est prête à suivre ses conseils, et à faire vis-à-vis de la Porte les démarches compatibles avec son honneur et sa dignité pour arriver à l'aplanissement de ce différend. Or, si la partie justificative de ce Mémoire ne peut affaiblir en rien les droits du Divan, et porte uniquement sur l'exécution ou la non-exécution d'engagements pris par la Grèce vis-à-vis de la cour de Vienne, et qui ne liaient nullement le gouvernement ottoman, il nous sera facile d'établir que cette espèce de recours à l'Europe ne peut pas être pris au sérieux, ne change absolument rien à l'état de la question, et ne peut avoir aucune conséquence diplomatique. D'abord, depuis neuf mois que cette question est pendante, la Grèce a eu parfaitement le temps de connaître l'opinion des cinq puissances. Tous les cabinets, sans en excepter un seul, ont reconnu que le droit était du côté de la Porte, et qu'une juste satisfaction lui était due. On a pu remarquer quelques nuances dans l'intérêt et les sympathies témoignés à la Porte par les diverses cours; mais, en principe, il y a eu unanimité sur la convenance et la nécessité d'accorder satisfaction au Divan. Il ne s'est rien produit depuis qui soit de nature à modifier cette situation. Depuis la mort de M. Coletti, une note de lord Palmerston insiste aussi vivement que par le passé et n'est pas moins explicite sur la seule solution que puisse recevoir ce différend. L'Autriche, nous l'avons dit, a complétement approuvé la conduite de la Porte. Nous avons fait mention de cette note du cabinet de St-Pétersbourg, entièrement favorable au gouvernement ottoman, qui approuve la demande d'une satisfaction personnelle pour M. Mussurus et l'adoption, sur le refus de la Grèce, des mesures coërcitives actuellement en voie d'exécution. Le roi Othon, on se le rappelle, avait écrit une lettre à S. M. l'empereur de Russie, et la nouvelle démarche du cabinet grec indique assez que les dispositions de la cour de Russie n'ont pas changé. Depuis que cette question se traite, de nombreuses communications ont eu lieu entre les diverses puissances européennes, et les cabinets de Constantinople et d'Athènes. Ces communications, qui n'ont pas cessé d'être favorables à la Porte, continueront, et le Mémoire de M. Glarakis n'y changera rien. Il n'entrera dans la pensée de personne que l'Europe puisse, sur ce Mémoire, recourir à une conférence ou à un congrès. On le concevrait, à la rigueur, pour la question suisse, car la république helvétique couvre d'un côté, la frontière de France, et, de l'autre, les possessions autrichiennes en Italie; ce qui s'y passe pourrait, donc affecter gravement la politique européenne, et intéresser dès lors toutes les puissances. On le concevrait encore mieux pour la question d'Espagne; mais la question pendante entre la Porte et la Grèce, n'affecte en rien la politique de l'Europe. C'est une question toute personnelle entre les deux Etats, une question de dignité et d'honneur national, grave sans doute, mais qui touche uniquement aux intérêts de la Porte et de la Grèce. Ainsi, cette démarche de la Grèce ne produira rien; les puissances continueront à donner séparément leur avis sur le différend. Les mesures coërcitives continueront à être appliquées; à celles qui sont en voie d'exécution en succéderont d'autres plus efficaces, et l'opiniâtreté du cabinet grec, ces moyens dilatoires qui n'ont d'autre but que de gagner du temps, n'auront aussi d'autre résultat que de prolonger et d'aggraver les embarras et les dommages qu'éprouvent la marine et le commerce helléniques. »

Faits divers.

S. A. R. l'électeur Guillaume II de Hesse-Cassel est décédé, le 20 novembre, à Francfort, où il résidait depuis 1831, époque à laquelle il s'était associé, en qualité de co-régent, le prince électoral Frédéric-Guillaume son fils, actuellement prince-électeur. L'électeur Guillaume II était né le 28 juillet 1777. »

— La correspondance du *Toulonnais* donne de longs détails sur l'arrivée à Alger, le 11 novembre, de S. A. R. Mme la duchesse d'Aumale.

— On écrit de Constantinople, le 8 novembre:

« Un incendie, mystérieux dans ses causes et désastreux dans ses résultats, a eu lieu à Constantinople dans la nuit du 27 octobre; la superbe caserne en pierres de Sélimié, bâtiment assez vaste pour loger 10,000 hommes, et où se trouvaient réunis des dépôts considérables d'habillements et de fournitures militaires, est devenue la proie des flammes. Une quinzaine de personnes ont péri dans cet incendie, et la perte matérielle ne s'élève pas à moins de 6 millions de francs. Une enquête a été ordonnée par le gouvernement, et plusieurs des officiers de service ont été mis en état d'arrestation. »

— Un accident affreux est arrivé, le 26 octobre dernier, sur un chemin de fer américain, et le *Courrier des Etats-Unis* en rend compte dans les termes suivants:

« Au moment où un train de marchandises, allant du Vermont à Boston, traversait le nouveau pont jeté sur la rivière de Miller, le tablier de ce pont manqua tout à coup, et le convoi, composé d'un machine et de deux wagons fut précipité dans la rivière. De quatorze personnes qui le montaient, deux ont été tuées sur le coup; trois autres ont reçu des blessures mortelles; le reste a été plus ou moins maltraité; une seule enfin s'est trouvée en état de rendre compte de l'accident. Il est à craindre, du reste, que de nouvelles recherches ne fassent découvrir d'autres victimes, car on suppose que la curiosité de voir traverser ce pont, pour la première fois, avait dû attirer quelques curieux du voisinage. »

— La voiture des diligences en poste partie de Paris dimanche dernier a éprouvé, entre Lagny et Coulommiers, un accident bien singulier. Un voi-

turier chargé d'un sac de poudre destinée aux mines du chemin de fer, ne s'est pas aperçu que le sac était percé, de sorte qu'en marchant la poudre a formé une traînée de cent mètres de longueur environ; puis elle s'est répandue en masse. La malle arrivait; on a engagé le conducteur à quitter le pavé, en lui indiquant le motif de cette précaution. Le même soin n'a pas été pris pour la voiture en poste qui vint à passer après. Les chevaux de celle-ci continuant à tenir le milieu de la chaussée, les étincelles qui jaillissaient au choc de leurs pieds sur le grès enflammèrent la poudre précisément au moment où les chevaux venaient de dépasser le gros tas. La voiture enveloppée des flammes de l'explosion a pris feu. On se figure facilement quel fut l'effroi des voyageurs, qui pourtant en furent quittes pour la peur, hormis cependant un marinier de Saint-Dizier, qui eut les mains brûlées.

— Un bruit fort singulier s'est répandu à Berlin, d'après ce que l'on écrit à la *Gazette de Magdeburg*, savoir que le célèbre chirurgien Dieffenbach n'est pas mort, mais se trouve seulement dans un état de profonde léthargie. Aussi n'est-il pas encore enseveli; son corps est déposé dans la salle des morts du cimetière; la salle est tenue chauffée; tous les moyens et instruments nécessaires pour lui rendre la vie, dès que la moindre trace s'en ferait voir, sont prêts. Car jusqu'à présent aucun signe de putréfaction n'est encore visible: le corps est froid, mais il ressemble plutôt à quelqu'un qui dort qu'à un mort.

— Lundi dernier, écrit-on de Cherbourg, entre onze heures et midi, le tambour de ville publiait à son de caisse, dans les rues et dans le marché, l'étrange avertissement dont voici le texte!

« *Avis aux jeunes filles.* — Quatre jeunes charpentiers classés, arrivés du Havre et employés au port militaire (suivaient leurs noms, prénoms et âges), sont ennuyés d'être en hôte et désirent se marier. S'adresser pour les voir chez M. Soin, aubergiste, rue du Chantier. »

» En voici du reste l'échantillon, » ajoutait le crieur public en montrant deux de ces jeunes gens qui l'accompagnaient.

— On écrit de Stockholm (Suède), le 9 novembre:

« On exécute en ce moment dans notre pays un travail remarquable, c'est d'abaisser de douze pieds le niveau des eaux du grand lac d'Oïeren. Cette opération, devenue nécessaire par suite du chemin de fer qui va être construit de Stockholm à Gothemberg, se fait exclusivement par des soldats, qui, comme on le sait, sont employés en Suède à tous les grands travaux publics. Elle procurera à la culture plus de dix mille arpents de terre.»

— Les tarifs des différentes lignes de chemins de fer exploitées en Europe varient considérablement, selon les pays et selon les localités.

C'est en Angleterre que l'on rencontre les tarifs les plus élevés; le prix de transport d'un voyageur, à un kilomètre, varie de 8 à 15 cent.

En France, il est généralement de 05. 07 1/2 et 10 c. par kilomètre, selon les classes. Les deux seules exceptions un peu importantes sont les tarifs des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre, par lesquels le maximum est fixé à 07 1/2, 10 et 12 1/2 par kilomètre.

En Belgique, le tarif est de 20, 30 et 40 c. par lieue de 5 kilomètres, soit 4. 6 et 8 c. par voyageur et par kilomètre.

Le tarif belge est généralement considéré comme le plus bas; il y a cependant des exceptions; nous citerons, entre autres, le chemin de fer de Cologne à Bonn; la distance est de 30 kilomètres, et le tarif, se limite entre 06 et 02 c. par kilomètre.

— On lit dans le *Courrier des Etats Unis*:

« M. John Randel, de New York, vient de reprendre le projet qui semblait abandonné, d'un chemin de fer suspendu dans toute la longueur de Broadway. Le plan qu'il propose dans ce but est extrêmement curieux. Une plate-forme aérienne, construite en fer et supportée par des colonnes de même métal, courrait le long de la voie.

» Une machine à vapeur fixe ferait mouvoir le long de cette voie une double corde sans fin, à laquelle seraient attachées, de distance en distance les voitures qu'un mécanisme des plus simples permettrait de laisser en route, de faire avancer et changer de direction à volonté. Le va-et-vient constant de la double corde établirait ainsi une succession constante de *cars* allant en sens inverse. Ce plan ingénieux, qui éviterait l'emploi de la vapeur et des chevaux sur la voie suspendue, est certainement le plus praticable qui ait été proposé jusqu'ici. »

— On écrit de Lyon à la *Gazette des Tribunaux* de Paris:

« Nos lecteurs n'ont sans doute point oublié les tristes détails que nous avons dernièrement donnés sur le déplorable suicide de M. Cochet, l'un des magistrats du parquet de la cour royale de Lyon.

» Avant de se donner la mort, il avait, d'une main ferme et avec la plus grande liberté d'esprit, écrit un testament de quatre pages, daté du 21 octobre à minuit, et signé Joseph Cochet, *ex*-avocat général à la cour royale de Lyon. C'est qu'en effet, par une longue lettre portant l'indication de dix heures du soir et jointe à ce testament, il avait déclaré au procureur général qu'il donnait sa démission.

» En résignant ces fonctions qu'il avait toujours consciencieusement remplies, il se souvint qu'aux dernières assises il avait porté la parole contre un sieur Allard, chef d'atelier à la Croix-Rousse, reconnu coupable d'avoir étranglé sa femme, et condamné pour ce fait à la peine capitale.

» Bien que sa conviction fût restée entière, il songea avec une généreuse pitié à cet autre malheureux qui, à quelques pas de lui, attendait aussi la mort, et dans sa lettre il supplia M. le procureur-général Laborie de faire tous ses efforts pour obtenir une commutation en sa faveur.

» M. Laborie a religieusement accueilli ce dernier vœu d'un mourant et accepté ce legs d'humanité. Aussi n'a-t-on pas vu sans émotion, à l'audience de la 1re chambre du 16 de ce mois, deux gendarmes amener le condamné Allard pour l'entérinement des lettres patentes qui commuent la peine de mort contre lui prononcée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec exposition publique. Cet homme a assisté à l'accomplissement des formalités ordinaires avec une impassibilité qu'il était peut être le seul à éprouver. »

— *Une morte vivante.* — On écrit de Béthune, le 17 novembre:

« Il y a une dizaine de jours, on retirait de la rivière, à Foucquières, le cadavre d'une jeune fille. Les personnes appelées à constater l'identité de la noyée déclarèrent que le cadavre était celui d'une jeune fille née à Foucquières, mais habitant avec sa mère la commune d'Annezin. Procès-verbal fut dressé, et la jeune fille fut enterrée dans le cimetière de Foucquières. Hier, vers le soir, des personnes travaillant dans les champs virent venir à elles une jeune fille; mais quel ne fut pas leur effroi en reconnaissant, dans cette jeune fille, la noyée enterrée depuis plus de huit jours, et qu'on avait recommandée au prône à la prière des fidèles! Les uns s'enfuirent, abandonnant leurs chevaux au milieu des champs; quelques-uns, plus hardis, s'approchèrent d'elle et lui parlèrent, non cependant sans quelque frayeur. Arrivée chez sa mère, la jeune fille frappa à la porte, et lorsque sa mère vint lui ouvrir, elle tomba à la renverse dans un effroi difficile à décrire.

» Le vrai mot de tout ceci est que le cadavre de la jeune fille retrouvé dans la rivière présentait quelque ressemblance avec notre fugitive, et que ses habillements même avaient quelque similitude avec ceux de la noyée. Maintenant reste à savoir qui est la vraie morte. »

— Une grande assemblée d'Indiens riches et influents a été tenue à Calcutta le 19 septembre, à l'effet de neutraliser les efforts tentés par les missionnaires des différentes nations pour répandre le christianisme dans l'Inde. Après de longs et vifs débats, il a été arrêté: 1° qu'on établirait à Calcutta un séminaire *orthodoxe* où l'on enseignera dans toute leur pureté les doctrines déistes renfermées dans les védas; 2° que tout Indien qui enverra ses enfants aux écoles européennes sera chassé de la caste à laquelle il appartient, et encourra l'excommunication nationale; 3° que tous les chefs de [illegible], de secte ou de parti, seront tenus, sous les mêmes peines, de signer un [illegible] par lequel ils s'engagent à empêcher par tous les moyens possibles la di[illegible] des principes chrétiens, et même les relations personnelles de leurs subordonnés avec les missionnaires, les catéchistes et les maîtres d'école chargés d'un enseignement quelconque.

— On lit dans un journal qui se publie à St-Omer:

« Plusieurs de nos concitoyens, grands amateurs de chasse et habiles chasseurs, ont conçu, il y a quelque temps, le projet de chasser le loup. Mais, le loup manquant dans nos forêts, ils en firent venir un de Paris, loup s'il en fût, vorace et carnassier; la bête arriva à S-Omer dans une triple cage de fer.

» Nos chasseurs avaient choisi les bois de Clairmarais pour le théâtre de leur adresse et de leur habileté. Lundi dernier était le jour marqué pour cette chasse; on se rendit sur les lieux, les hommes élégamment équipés en louvetiers, ayant des piqueurs à leur suite; les dames en amazones élégantes, intrépidement montées sur des chevaux plus ou moins arabes.

» Bientôt les fusils sont chargés, les positions prises, les chiens en arrêt; le signal est donné et les cors résonnent; le loup a la clef des champs. Que va faire l'animal terrible au milieu des aboiements des chiens et des cris des chasseurs? Il va bondir à travers la forêt, happer de sa formidable gueule tout ce qui se trouve sur son passage. Point... la pauvre bête s'approche tranquillement des chiens, se met à folâtrer avec eux, ni plus ni moins qu'un barbet bien élevé; c'est en vain qu'on le traque, qu'on le harcelle, il demeure impassible au milieu du brouhaha, remuant la queue, en signe de contentement, au grand ébahissement de la foule qui se retire bien convaincue que les loups ne sont pas si loups qu'on veut bien le dire.

» Enfin, les choses en vinrent à ce point que ledit loup rentra en ville au milieu des chiens comme un de leurs compagnons d'habitude, et en témoignant par des caresses, à MM. les chasseurs, le plaisir qu'il avait de faire leur connaissance. »

— Une découverte intéressante pour les antiquaires et les archéologues vient d'être faite dans le Canada.

« Il y a quelques jours, dit un journal anglais, des Canadiens exploitant un lieu écarté, dans le voisinage de Penetanguishem, trouvèrent à environ six milles de là une cavité dans laquelle ils introduisirent leurs bâtons et déplacèrent un ou deux crânes humains, mais ils ne poussèrent pas plus loin leurs investigations.

» MM. Henry Thompson et Hill, de Mohauk, ayant entendu parler de cette cavité, résolurent de la visiter. Ils y trouvèrent cinquante crânes humains et une grande quantité d'ossements; auprès de ces ossements il y avait trente-six ou trente-sept vases en cuivre de forme plate, évasée, d'un quart de pouce environ d'épaisseur et de trois pieds de diamètre. Quelques-uns de ces vases étaient entourés d'un fort cercle de fer, et si fort que le marteau ne put le casser qu'à l'endroit où il avait été soudé. Plusieurs étaient entiers, d'autres étaient brisés ou usés. Une couleur rougeâtre, que le temps avait fait disparaître, se voyait au fond. Chacun d'eux pouvait contenir vingt gallons.

» Avec ces restes humains, on trouva trois conques marines, et nos lecteurs savent que ce coquillage est étranger aux eaux du Canada. Çà et là il y avait des chapelets dont les grains n'étaient ni de corail, ni de verre, ni de porcelaine, mais de petits coquillages troués, et des mêmes contrées que les conques. On trouva aussi une hache de fer rongée par la rouille. Tous ces ossements, ces petits meubles et ces ornements étaient symétriquement étendus sur des peaux de castors privées de leur poil par l'humidité; mais le parchemin était resté à peu près entier.

» Ce soin apporté par ces naturels à l'ensevelissement de leurs compatriotes contraste étrangement avec leur vie rude dans les forets. Un lit de peaux de castors! combien d'êtres civilisés envieraient un pareil tombeau à la place d'une chambre humide et glaciale!

» A peu de distance de là, à Bautry's-Island, on a fait une découverte semblable. On a trouvé de plus, chose remarquable, quelques pièces de cuivre de la forme d'un triangle isocèle, pesant chacune deux ou trois onces, et une espèce d'instrument d'agriculture, également en cuivre, qui a dû être fixé à un manche en bois.

» Les phrénologistes qui ont étudié ces crânes leur ont trouvé des ressemblances caractéristiques avec ceux des anciens Egyptiens. Les vases de cuivre et les autres objets trouvés près d'eux ont évidemment une origine fort ancienne; il a suffi de les voir pour en être convaincu.

» La singularité de cette découverte, qui n'est pas la seule dans ces contrées désertes, consiste dans ce fait: c'est qu'un arbre, provenant probablement d'une grande graine tombée dans cette cavité, a aujourd'hui dix-huit à vingt pouces de diamètre, ce qui accuserait un âge de deux cents ans au moins. De ces observations naissent ces questions archéologiques: quels étaient les possesseurs de ce pays en l'an 1647? Qui alors traversait les forêts jusqu'au lac d'Hudson et habitait les petites îles voisines? Qui leur avait appris à fabriquer des vases de cuivre d'une forme si régulière, de l'épaisseur d'une pièce de 2 sous et de trois pieds de diamètre? Pour quel usage ces vases ont-ils été fabriqués?

» S'il n'est pas facile de répondre à ces questions, il est toujours permis de se livrer à des conjectures. La forme de ces vases de cuivre ou d'airain et leurs emplois sacerdotaux sont si clairement définis dans la Bible à quelques chapitres de l'Exode, des Nombres et dans Ezéchiel, qu'on serait tenté de supposer que des colonies de pauvres juifs, fuyant au moyen-âge la persécution, se sont établies dans cette contrée éloignée; qu'elles y furent accueillies par les Indiens, et cela longtemps avant que Colomb eût traversé l'Atlantique; qu'elles auront subi, comme leurs hôtes, le sort que leur réservait la civilisation depuis son introduction, en 1550, c'est-à-dire qu'elles sont à peu près anéanties. »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 25 *novembre* 1847. — (*Représentation n°* 70.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA REPRISE DE:

Don Pasquale,

opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. A. Royer et G. Vaëz, musique de Donizetti.

DANSE.

Acte 3. 1° *La Cachuca*, par Mlle Petitet.
2° *Pas de Deux*, par M. Collet et Mlle Petit.

PRÉCÉDÉ DE:

Le Chevalier du Guet,

comédie en deux actes de M. Lockroy.

On commencera à 6 heures et demie.

Samedi 27 *nov.*, *par extraordinaire*, *places fixes, disponibles*, *diplômes et entrées de faveur supprimés.*

LA QUATRIÈME REPRÉSENTATION DE:

ROBERT BRUCE.

grand-opéra en trois actes et en six tableaux, paroles de MM. *Alp. Royer* et *Gustave Vaëz*, musique de *Rossini*.

ANNONCES.

GRAND CABINET POLYTECHNIQUE.

M. ZINN de Londres a l'honneur d'annoncer au public qu'il exposera dans quelques jours, son **Cabinet Polytechnique**, au Salon ZWITZAR, *Korte Houtstraat*, N° 104.

DU MOUVEMENT ET DE LA RÉSIST[illegible]
EN POLITIQUE,

PAR

A. Ferrier,

un Vol. in-18°, 2e édition, prix 30 cents, à La Haye ch[illegible]

HÉRITIERS DOORMAN.

AVIS.

A la demande de plusieurs DAMES de La Haye, le soussigné [illegible] quelqu'un de sa part, avec un grand choix de **Soieries pour Ro[illegible]** en noir et en couleurs, **Grandes Nouveautés** récemment [illegible] de Lyon et de Paris, ainsi que des Robes en **Merinos français** [illegible] tache, des **Modèles** de **Manteaux** et **Mantelets**, [illegible] se recommande à la bienveillance des Dames.

Le déballage se fait depuis Lundi 22 jusqu'à Samedi 27 Novembre [illegible] *du Maréchal de Turenne.*

J. A. Laurillard, *de Rotterdam*

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Novembre.

		Int.	COURS 22 nov.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$54\frac{3}{16}$	$54\frac{1}{8}$
	Dito dito	3	$65\frac{3}{4}$	$65\frac{3}{4}$
	Dito en liquidation.	3	—	$65\frac{5}{8}$
	Dito dito	4	$84\frac{3}{16}$	$84\frac{1}{8}$
	Dito des Indes.	4	—	—
	Syndicat.	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	$164\frac{1}{4}$	$163\frac{3}{8}$
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	93
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$104\frac{1}{8}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$103\frac{1}{2}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$95\frac{1}{4}$
	Emprunt de 1840	4	—	$86\frac{3}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	$14\frac{7}{8}$
	Dito.	3	—	—
	Coupons Ardoins.		—	$10\frac{7}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	100
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—

Bourse de Paris du 22 Novembre.

		Int.	COURS 21 nov.	COMPT.
France	Cinq pour cent		—	116
	Trois pour cent		—	76 75
	» » » nouveau		—	76 50
Espagne	Emprunt Ardoin.		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet.		—	—
Pays-Bas	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito.	3	—	—
	Banque belge		—	—

Bourse d'Anvers du 23 Novembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $14\frac{1}{4}$. — Diffé[illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — [illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 14 ¼ A.

Bourse de Vienne du 16 Novembre.

Métalliques, 5 % 104½. — Lots de fl. 500, 156 ½. — Lots de 250, [illegible] Actions de la Banque 1617.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HI[illegible]

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9. 6	9-18
9-00	9-35	9.50	10 00	10-22	10-34	10.44	11-15	11-21	11 33
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-32
4-30	5- 5	5-20	5 30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55
7-30	8- 5	8 20	8-32	8-54	9-15	9-25	9-47	9-54	10- 6

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-32	8-40	8-50	9- 9	9 23	9-31	9-55
10-15	10-27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6
3 00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4,55
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9- 8	9-15	9-39

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, [illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Ren[illegible]